



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : SIFUREP – communication du rapport d'activité 2017**

Séance du 15 novembre 2018

Convocation du 9 novembre 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le quinze novembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf novembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault,  
Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy,  
M. Thierry Legros par M. Christian Lancrenon,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,  
M. Hachem Alaoui-Benhachem par M. Benjamin Lanier

Etait absent :

M. Thibault Hennion

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 novembre 2018

**OBJET : SIFUREP – communication du rapport d'activité 2017**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Roselyne Holuigue-Lerouge,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-39,

Considérant la transmission par circulaire n° 2018-10 du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne de son rapport d'activité pour l'année 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite des documents suivants :

- le rapport pour l'exercice 2017 sur les activités du SIFUREP ;
- son annexe présentant les points de repère de l'activité du SIFUREP pour l'année 2017.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Murielle L...*